

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : NETZ

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Prefecture de X

Mission de préfiguration du Secrétariat

général commun

Le chargé de mission

A l'attention du préfigurateur

Note synthétique sur les enjeux et éléments concrets de la création d'un secrétariat général commun aux préfectures et DDI

Vous avez souhaité présenter des principes et implications de la réforme du secrétariat général commun lors de votre prochaine intervention à la réunion des directeurs départementaux des services.

Alors que l'échéance de création du secrétariat général commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles (DDI) approche, il convient de rappeler ses enjeux et de préparer au mieux les directeurs mais aussi les agents aux transformations à venir.

À ce titre, cette note présente :

- les enjeux de la réforme territoriale de l'Etat et de la création du secrétariat général commun
- les impacts concrets en termes de ressources humaines

## de gestion immobilière et budgétaire

Par ailleurs, en vue de votre réunion prochaine avec le comité technique et pour présenter au mieux cette réforme aux agents et à leurs représentants, cette note comporte deux annexes :

- 1. Un bilan à mi-parcours
- 2. Une proposition de "dépliant" d'information RH pour accompagner la transition des agents

### NOTE:

I. L'administration territoriale de l'Etat se transforme dans un objectif de rationalisation et de mutualisation qui doit améliorer l'efficience et la qualité du service public

A. La réforme territoriale de l'Etat est un mouvement d'ensemble pour une meilleure administration

- L'Etat est engagé depuis plusieurs années dans une politique de déconcentration qui vise à rapprocher l'administration de l'administration.
- La charte de la déconcentration (décret n°2015-510 du 7 mai 2015) a rappelé avec force ces principes, notamment
  - le fait de confier, comme règle générale, les compétences et moyens pour animer et mettre en œuvre les politiques publiques (Art 1)
  - Une répartition de principes : échelon national

- les seules missions qui présentent un caractère national, notamment celles de conception, d'animation et d'appui
- \* au niveau régional la coordination des services départementaux et certaines politiques publiques (emploi, innovation, recherche, développement économique, culture, etc.)
- \* l'échelon départemental et l'échelon de principe pour la mise en œuvre des politiques publiques, sauf exception

- De manière concrète, l'Etat doit se reformer pour améliorer la qualité et l'efficience du service public tout en restant proche de l'administration. C'est ce qui a été recommandé par le Comité Action publique 2022 (CAP 2022) mais aussi par les citoyens et élus lors du Grand Débat.
- C'est pour rendre plus efficace le principe de déconcentration que la démarche action publique 2022 vise à mieux coordiner et rationaliser les moyens de l'Etat. A ce titre la création d'un secrétariat général commun (SGC) aux préfectures et DDT est mise en œuvre.

### B. Le secrétariat général communal doit rationaliser les moyens pour <sup>faire</sup> gagner en efficience et en compétence

- le SGC doit rassembler dans un même service les "fonctions support" de la Préfecture et des DDT, notamment:
  - Ressources humaines
  - Informatique et ~~systèmes~~ d'information
  - Gestion du parc immobilier
  - Logistique (Automobile, courrier, archives, etc.)
  - Achats publics
- ⇒ certaines de ses fonctions ne sont pas entièrement transférées ; par ailleurs, des fonctions supplémentaires peuvent être confiées au SGC

- le SGC est fondé sur des principes forts qui visent à rationaliser les moyens sans perdre en efficacité:
  1. Il rassemble les services dans une logique interministérielle
  2. Sous l'autorité du Préfet, il fonctionne néanmoins par une Gouvernance collégiale selon des principes établis dans un contrat de gouvernement
  3. des directeurs conservent leur capacité à gérer leurs services ainsi qu'une autorité formelle sur le SGC pour y revenir

- le SGC est conçu sur une logique de flexibilité. Des fonctions peuvent être étendues, si souhaité, aux services dépendant aux de l'Éducation nationale et de la DGFIP. A plus long terme des coopérations avec les directions régionales ou des DDT d'autres départements peuvent se nouer.

→ le SGC vise à obtenir des gains d'efficacité, une montée en compétences, un meilleur usage des agents spécialisés ainsi qu'à rendre plus visible les fonctions support (un seul acteur) et à faire des gains en ETP et en besoins immobiliers.

**II** · La mise en place du secrétariat général comme aura des effets concrets en matière de RH, de gestion immobilière et budgétaire

#### A. Le SGC et les ressources humaines

- Le SGC doit fournir aux directeurs départementaux un appui pour qu'ils gèrent au mieux leurs services. Ils restent donc en charge de la gestion de leurs agents, le SGC fournit les outils et

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

*l'accompagnement des agents ainsi qu'une meilleure coordination.*

- En ce qui concerne, les ressources humaines propres au SGC, c'est-à-dire ses agents, des garanties ont été mises en place pour assurer une bonne transition des agents.

→ transfert au SGC sur la base du volontariat avec droit au retour dans le ministère d'origine

→ maintien des rémunérations et avantages

→ mesures de formation et d'accompagnement

→ pluralité de situations possibles: intégration directe, détachement, affectation, etc.

⇒ Le travail du SGC en RH s'accomplice en coopération avec la plateforme régionale des ressources humaines (PFRH)

### B. Le SGC et les questions budgétaires:

- Aujourd'hui les crédits dépendent d'un seul programme, le 354

- Il a remplacé au 1<sup>er</sup> janvier les Programmes 333 "Programme mutualisé des moyens déconcentrés" et 307 "Administration territoriale de l'état". Le SGC est inclus dans ce programme budgétaire.

- Les SGC assureront des fonctions de budget, comptabilité et contrôle de gestion pour le programme 354
- Les moyens dégagés par les mutualisations permises par le SGC seront pour moitié consacrés au renforcement des fonctions "métiers" par un abondement de la réserve régionale d'emplois.

### C. Le SGC vise à un rassemblement immobiliaire

- L'objectif du SGC est de rationaliser l'organisation immobilière en rassemblant sur un seul lieu l'ensemble des fonctions supports (sauf trois spécialisées)
- Pour traduire réellement l'organisation interministérielle, le SGC doit être organisé selon une logique fonctionnelle et ne pas reproduire une division par DDT
- Si le rassemblement immobiliaire est un objectif il ne constitue pas une condition à la création du SGC et ne doit pas en empêcher le déploiement. Par ailleurs, le SGC doit travailler en collaboration avec la Responsable régionale de la politique immobilière de l'Etat (RRPIE).

## ANNEXE 1 : BILAN À MI-PARCOURS

1. la préfiguration du SGC s'est organisée dans une logique de dialogue et de concertation

Suite à la nomination du préfigurateur en septembre 2019, un comité de pilotage (préfet, directeurs départementaux) qui a fixé les grands jalons de la préfiguration.

des parties prenantes, notamment les agents et leurs représentants ont été associés grâce à des réunions mensuelles avec les comités techniques ainsi qu'à la constitution de groupes de travail.

2. Une étude d'impact RH a été réalisée et un plan d'action rédigé en conséquence :

Le préfigurateur a mené une étude d'impact RH locale qui a notamment établi les besoins du SGC et les modifications que sa création allait entraîner dans les DDJ et la préfecture.

En collaboration avec les représentants du personnel, les modalités d'accompagnement et de formation des agents à transférer au SGC ont été fixées. La structure et les besoins en RH du SGC sont donc arrêtés et ont été validés par le comité de pilotage.

3. Sur le plan logistique et sur les mobilités, des arbitrages seront à mener :

Un lieu unique d'implantation a été retenu par le comité de pilotage. A ce titre, il a mesuré que le changement d'affectation géographique représentent un coût financier pour certains agents

éloignés ainsi qu'un enjeu en matière d'adaptation et de gestion des risques psychosociaux.

Il convient désormais de finaliser les transferts RH à venir. Suite à la présentation des modalités aux agents, ceux-ci ont pu manifester leur volonté de départ. Il faut désormais mesurer l'adéquation entre départs volontaires et besoin RH, et si nécessaire, renouveler les appels à mobilité.

Sur le plan logistique, la répartition des moyens dans les nouveaux locaux et l'équipement à se procurer ont été définis avec les services des DDI. Il faut désormais mettre en action les programmes d'achat et les travaux nécessaires pour une prise de fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## ANNEXE 2: DÉPLIANT RH

\* Le Secrétariat général commun : des réponses à vos questions RH

- Qu'est-ce que le SGC va changer ?

→ À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 les fonctions support des DDI et de la préfecture seront mutualisées au sein d'un seul et seul secrétariat.

- Je travaille dans les fonctions supports, que va-t'il m'arriver ?

→ Si vous le souhaitez, et uniquement avec votre accord, vous pourrez rejoindre le SGC pour poursuivre votre travail. Vous conservez un droit au retour dans votre ministère d'origine.

- Vais-je perdre en rémunération et avantages ?

→ Non. Vous conservez votre avancement,

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : NEET

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE Epreuve : CAS PRATIQUE

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

votre rémunération et l'ensemble des avantages auxquels vous avez le droit aujourd'hui.

→ Vais-je être accompagné ?

→ Oui. Un programme d'accompagnement et de formation est mis en place. Il va contribuer en lien avec nos représentants visant à votre bonne intégration et à la présentation des RPS.





..... / .....